



2025/90555

2.7.2025

Rectificatif au règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013 et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L, 2024/2847, 20 novembre 2024)

1. Page 65, à l'article 64, paragraphe 10, phrase introductive:

au lieu de: «Par dérogation aux paragraphes 3 à 9, les amendes administratives visées auxdits paragraphes ne s'appliquent pas:»,

lire: «Par dérogation aux paragraphes 2 à 9, les amendes administratives visées auxdits paragraphes ne s'appliquent pas:».

2. Page 66, à l'article 69, paragraphe 3:

au lieu de: «3. Par dérogation au paragraphe 2 du présent article, les obligations prévues à l'article 14 s'appliquent à tous les produits comportant des éléments numériques relevant du champ d'application du présent règlement qui ont été mis sur le marché le 11 décembre 2027.»,

lire: «3. Par dérogation au paragraphe 2 du présent article, les obligations prévues à l'article 14 s'appliquent à tous les produits comportant des éléments numériques relevant du champ d'application du présent règlement qui ont été mis sur le marché avant le 11 décembre 2027.».
